

→ FINANCES LOCALES

Moins de dotations, alors moins de charges imposées par l'État



Nous nous battons de manière responsable mais ferme pour défendre les moyens de nos communes et intercommunalités

qui doit être concrétisé avant l'adoption par le gouvernement du projet de loi de finances pour 2014. Le Comité des finances locales pilotera les groupes de travail avec une nouvelle conférence à Matignon d'ici l'été.

Le 12 mars dernier, le Premier ministre a réuni la première Conférence des finances publiques locales et nous avons salué le lancement de cette phase de concertation que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Elle n'intervenait malheureusement qu'après l'annonce unilatérale, dénoncée par l'AMF, d'une baisse des dotations de l'État à hauteur de 4,5 milliards d'euros entre 2013 et 2015.

Nous souhaitons maintenant que ce processus de négociation permette enfin l'élaboration d'un véritable pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales sur la base d'une large concertation et

Comme je l'ai dit au Premier ministre, si l'État baisse nos dotations, il doit alors baisser nos charges et arrêter l'inflation des normes et des mesures qui stimulent la dépense locale.

Nous avons indiqué au Premier ministre que la réduction doit être effectuée proportionnellement entre les différents niveaux de collectivités – régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale – dans les ressources locales totales.

Par ailleurs, la réflexion sur l'autonomie fiscale des départements et des régions ne doit pas conduire à la remise en cause de l'autonomie fiscale du bloc communal. Nous nous battons de manière responsable, mais ferme, pour défendre les moyens de nos communes et intercommunalités qui assurent les services vitaux de proximité pour tous nos concitoyens.

L'AMF s'impliquera donc particulièrement dans le chantier du recensement des charges nouvelles générées par les décisions de l'État et met en place, dès à présent, un observatoire des politiques publiques nationales ou européennes impactant les finances locales. L'objectif n'est pas la remise en cause des politiques publiques mais la volonté de démontrer que les impératifs financiers doivent contraindre l'État, comme les collectivités, à bien mesurer l'impact de leurs décisions et à définir ensemble des priorités.